

NOTE D'INFORMATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Dans le cadre de l'exercice des délégations reçues du Conseil Communautaire, l'exécutif rend compte des différents dossiers en cours de réalisation.

OUVERTURES DOMINICALES 2023

La procédure d'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche, pour les commerces qui ne bénéficient pas de dispositifs spéciaux ou les communes non classées touristiques, est organisée comme suit : le nombre et les dates d'ouvertures les dimanches sont décidés par les communes. Si des communes souhaitent aller au-delà de 5 dimanches ouverts par an (sans dépasser 12 jours), il est nécessaire qu'il y ait un avis conforme de la CC-BHV. Des Communes du territoire concernées ont délibéré pour saisir le Conseil Communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de débattre et de donner son avis sur les propositions communales.

NOTES :

SYNDICAT MIXTE TOURISME HAUTES VOSGES – ACTUALISATION STATUTS (document joint)

La Communauté de Communes par l'Office du Tourisme Communautaire adhère au syndicat mixte tourisme Hautes Vosges. Ce syndicat a récemment réactualisé ses statuts, aussi ils sont soumis à l'approbation de la CCBHV, en tant que membre. Pour rappel, la participation financière de la Communauté de Communes est de 22 587 €.

Il est proposé au conseil communautaire de voter sur ces points.

NOTES :

RAPPORT DE LA QUALITE DU SERVICE DECHETS SUR L'ANNEE 2021 (document joint)

Le service déchets fait l'objet d'un rapport annuel présenté en conseil communautaire (Loi Barnier). Le rapport annuel 2021 est joint à chaque délégué communautaire. Cette présentation ne donne pas lieu à un vote.

Le conseil communautaire est invité à prendre acte de la présentation.

NOTES :

RH : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT

Un agent de la Communauté s'est mis dans une situation où sa responsabilité est engagée, il convient de proposer au Conseil Communautaire de lui accorder la protection fonctionnelle dans le cadre de la procédure judiciaire engagée.

Il est proposé au conseil communautaire de voter sur ce point.

NOTES :

PCAET - MODIFICATIONS - APPROBATION DEFINITIVE

Lors du Conseil Communautaire du 22 mars 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). Depuis ce vote favorable, ce plan a été soumis à l'approbation des différentes instances : de la Région Grand Est et de l'Etat, aussi il convient désormais de l'approuver définitivement.

Il est proposé au conseil communautaire de voter sur ce point.

NOTES :

PCAET, PROJET DE TERRITOIRE – FRESSE ENERGIE NOUVELLES – PORTAGE DU PROJET

Lors du Conseil Communautaire du 20 juin 2022, le projet de la Commune de Fresse-sur-Moselle a reçu le soutien de la Communauté de Communes. A ce jour, afin d'entériner la démarche notamment par la recherche d'aide et de cofinancements, les services de l'Etat ont indiqué qu'un tel projet doit être porté par la Communauté de Communes. La Commune de Fresse-sur-Moselle propose de supporter l'entérite de projet déduction faite des subventions versées à la CCBHV.

Il est proposé au conseil communautaire de voter sur ce point.

NOTES :

BUDGETS 2022 – DECISIONS MODIFICATIVES

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022 des budgets communautaires, des défauts de conseils et une erreur de saisie ont engendré une différence entre la présentation et l'application de ces budgets. C'est pourquoi il convient de modifier certains points dans le budget annexe de Zones Economiques Communautaires (ZEC) notamment au niveau de l'affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022. Il est aussi nécessaire, par décision modificative, d'amender la délibération du 12/04/2022 arrêtant le budget général et le budget annexe piscines sur le montant de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire de voter sur ces points.

NOTES :

BUDGETS 2022 - CREANCES ETEINTES

Dans le cadre de l'exécution budgétaire des budgets, notamment celui du budget annexe déchets au niveau des recettes, la vente de prestations comme la redevance incitative peuvent être impactées par des créances irrécouvrables qui sont constatées par la trésorerie du Thillot. Il convient de constater des créances éteintes qui seront imputées au budget déchets pour 4 000.00 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.

NOTES :

BUDGETS 2022- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme les années précédentes, plusieurs demandes de subventions sont parvenues à la CCBHV :

- Secours populaire : 1 000 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.

NOTES :

BUDGETS 2023 – AUTORISATION DE DEPENSES ANTICIPEES

Afin d'assurer les délais de paiements des prestations commandées par la Communauté de Communes, il est demandé de faire application de l'article L1612-1 du CGCT qui permet d'engager les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles votées sur l'exercice précédent. Concernant les dépenses d'investissement il convient de prévoir cette possibilité sur décision du Conseil Communautaire.

NOTES :

BUDGETS 2023 – TARIFS COMMUNAUTAIRES 2023 (document joint)

Le Conseil Communautaire, est invité à arrêter les tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2023 des services administratifs, techniques et police communautaire de la collectivité. Ces tarifs sont annexés à la présente. Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette grille tarifaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.

NOTES :

BUDGETS 2023 – MUTUALISATION – FIXATION DE LA TARIFICATION

Le Conseil Communautaire, est invité à arrêter les tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2023 des mutualisations de la collectivité. Ces tarifs sont annexés à la présente. Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ces tarifs.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.

NOTES :

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NOTES :